

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2		Numéro
ADMISSIONS AU CENTRE D'HOSPITALISATION RAPIDE (CHR) D'USAGERS FROIDS AVEC IMGA		REC-CISS-087-PCI
Date d'entrée en vigueur	2022-04-04	
Date de révision		

Lieu d'application

Le centre d'hospitalisation rapide (CHR) de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

Clientèle(s) visée(s)

Les gestionnaires et employés du CHR, le service d'hygiène salubrité et buanderie-lingerie, l'admission, les gestionnaires des séjours, les services de réadaptation, d'électrophysiologie, des soins respiratoires, l'imagerie médicale, les travailleurs sociaux et coordonnateurs de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

Condition(s) d'application

Nous désirons préciser les consignes concernant les admissions et le maintien d'usagers froids avec IMGA au complexe d'hospitalisation rapide (CHR) de l'Hôpital de Saint-Jérôme.

CRITÈRES D'ADMISSION

1. Seuls les usagers froids sont concernés par cette mesure.
2. Pour les usagers provenant de la communauté :
 - a) un dépistage COVID-19 préopératoire, par voie nasopharyngé, négatif et 48 heures avant la chirurgie est nécessaire;
 - b) dès l'admission au CHR, les usagers devront être dépistés COVID-19 à nouveau. Le dépistage par gargarisme est possible.
3. Pour les usagers provenant de l'urgence ou des cliniques externes de l'Hôpital de Saint-Jérôme :
 - a) un dépistage COVID-19 par voie nasopharyngé doit avoir été effectué avant la chirurgie;
 - b) il n'est pas nécessaire de procéder à un autre dépistage à l'admission au CHR.
4. Les usagers devront obligatoirement être admis dans les chambres possédant une alcôve de 10 pieds, soit les chambres 121 à 129 et 136 à 144.

CRITÈRES DE MAINTIEN

1. Les **dépistages COVID-19 par gargarisme** doivent être poursuivis **de façon stricte aux deux-jours**.
2. Lorsqu'une IMGA sera en cours (ex. : CPAP la nuit), le port d'un masque N95, après essai d'ajustement qualitatif (« fit test »), sera obligatoire pour tous les employés qui devront aller dans cette chambre, et ce, jusqu'à 1 h 10 suivant la fin de l'IMGA, pour obtenir un changement d'air à 99,9 %.
3. Le service de PCI se réserve le droit de réclamer à un plus grand nombre d'employés le port du masque N95, selon la situation épidémiologique.